



Le 14 octobre 2021

Madame la Secrétaire Générale,

Bonjour,

Nous venons vers vous pour vous alerter sur la mise en place d'un stage à destination des collègues d'ULIS école, prévu la semaine prochaine, le mardi 19 octobre. Nous avons également envoyé ce courrier au service école inclusive.

Dans un mail adressé aux directeurs/trices des écoles concernées, les services de l'école inclusive écrivent que "ne pouvant compter sur des moyens de remplacements ce jour-là, nous vous remercions avec le coordonnateur ULIS de veiller à positionner les élèves bénéficiant du dispositif dans leurs classes de références ce jour-là, avec l'appui de l'AESH-co."

Jamais nous n'avons vu une formation sur le temps scolaire se dérouler sans remplacement ! Dans une école sans dispositif particulier, cela signifierait répartir les élèves dans les autres classes, mettre à mal le bon fonctionnement de l'école et ressemblerait à une absence non remplacée.

Or ici, il s'agit bien d'un stage prévu, sur lequel des moyens de remplacement auraient dû être positionnés.

Les répercussions de l'absence de remplacement sont multiples :

- certains élèves du dispositif ULIS ne sont pas le mardi dans leur classe de rattachement toute la journée parce l'équipe enseignante estime qu'ils n'en ont pas les capacités. Si le stage est maintenu, ces enfants vont se retrouver de fait en difficulté.
- il va être demandé aux collègues de modifier leur emploi du temps ou d'intégrer des élèves dans des domaines qui leur posent des difficultés et cela, sans l'appui du coordonnateur,
- l'AESH-co, d'après les consignes écrites, est désignée comme appui aux collègues mais elle/il ne peut, ni se substituer à un coordonnateur ULIS, ni se démultiplier dans toutes les classes où les besoins apparaîtront. Il/Elle se retrouvera de fait également en difficulté.
- le collègue directeur ou directrice est invité(e) dans ce même courrier à organiser tout cela, sans qu'il lui soit donné du temps supplémentaire, dans une période où, déjà, le travail ne manque pas (conseil d'école, PPMS,...). Là aussi, c'est mettre à mal ce(tte) collègue.

Une formation, quelle que soit sa qualité, vaut-elle tous ses sacrifices ? Nous ne le pensons pas, surtout quand celle-ci pourrait être déplacée. En effet, nous ne voyons pas l'urgence de positionner cette formation un jour où les moyens de remplacement ne sont pas suffisants. Les collègues convoqués ont pour la plupart une expérience dans ce type de dispositif.

Pour terminer, nous ne pouvons oublier les parents de ces élèves qui pourraient se tourner vers l'équipe enseignante et lui demander des explications sur l'inclusion à temps plein ce jour-là. Que devront répondre les collègues ? Que l'administration ne pouvait décaler un jour de stage ? Que la tenue de cette formation passait avant le bien-être de leur enfant ?

Nous vous invitons donc à étudier la possibilité d'organiser cette formation différemment.

Soyez assurée, Mme la Secrétaire générale, de notre engagement envers un service public de qualité et veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Mme HERAN M SEGUR, co-secrétaires départementaux du Se-Unsa 12.